

République Française  
Département Loiret  
Commune de Montcresson

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Référence
2026_25

Objet de la délibération
Budget du service public de l'assainissement collectif : Affectation des résultats comptables 2025 eu Budget Primitif 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Date de la convocation
02/03/2026

Date d'affichage
02/03/2026

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire.

**Présents** : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

**Absent** : M. MAREST Nicolas

**A été nommée secrétaire** : M BESSE Gérard

**Objet de la délibération** : Budget du service public de l'assainissement collectif : Affectation des résultats comptables 2025 eu Budget Primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M 49

Vu la délibération 2025\_27 en date du 24/03/2025 adoptant le Budget Primitif 2025 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2025\_42 du 09/01/2025 adoptant la Décision modificative n°1 au BP 2025 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2025\_58 du 01/12/2025 adoptant la Décision modificative n°2 au BP 2025 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2026\_23 du 12 mars 2026 adoptant le CFU de la commune et du budget annexe du service public de l'assainissement collectif 2025

Vu la délibération 2026\_24 approuvant les résultats comptables du service public de l'assainissement collectif

Considérant les résultats repris dans le tableau suivant :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée À l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-16 458.82	0	84 969.80	68 510.98
Fonctionnement	60 954.27	16 458.82	3 839.89	64 794.16
Total	44 495.45	16 458.82	88 809.69	133 305.14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**Décide d'affecter et d'inscrire les résultats comptables de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme suit :**

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement (recette) 2025 : 64 794.16 €

Part affectée à la section d'investissement en 2025

Déficit investissement 2024 : -16 458.82 €

Reste à réaliser investissement 2025 : 0 €

Total part affectée à l'investissement en 2026 : 68 510.98 €

R002 Résultat de clôture 2025 recette : 64 794.16 €

Section d'investissement

Résultat d'investissement 2025 = 68 510.98 €

D001 Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 68 510.98 €

Déficit investissement 2024 : 16 458.82 €

Reste à réaliser investissement 2025 : 0 €

R 1068 affectation du résultat de fonctionnement : 68 510.98 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/03/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

